



**Conseil communal de Vufflens-la-Ville**  
**Procès-verbal**  
**Séance du mercredi 26 juin 2024**

---

PV 2-2024

## 1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 19h30, la Présidente, Mme Stéphanie Reda, ouvre la séance « extra muros » en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité ainsi que le public. Elle se réjouit d'accueillir les membres du Conseil communal dans la Salle plénière du Parlement vaudois, à Lausanne.

Préalablement à la séance, la Présidente a convié l'assemblée à une visite du bâtiment par deux guides d'accueil du « Mouvement des aînés de Vaud » (MdA). Ensuite, c'est M. Alberto Mocchi, député du district de Gros-de-Vaud, qui a proposé une présentation très appréciée sur le fonctionnement du Grand Conseil vaudois.

En siégeant au Parlement, les membres du Conseil communal ont notamment pu expérimenter le système du vote électronique, au lieu du vote à main levée tel que pratiqué à Vufflens-la-Ville.

Le procès-verbal de la séance est pris par Mme Noémie Girard, secrétaire.

### Quorum

36 membres présents, 7 membres absents excusés, 2 membres absents non excusés.

### 15 Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 28 mai 2024. Une version « papier » du préavis n° 6/2024 « Rapport de gestion & comptes 2023 » était jointe à cet envoi postal. Les autres documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipal n° 5/2024, procès-verbal de la séance du 13 mars 2024 et annexes y-relatives – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

Sans objection de la part de l'assemblée, la Présidente considère que l'ordre du jour est accepté et suivi tel que proposé.

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2024

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2024 a suscité la remarque suivante :

- M. Pierre Baumann demande la **suppression**, dans son intervention au point « Divers et propositions individuelles », d'une phrase qui n'est pas compréhensible, car hors contexte (p. 21) : « De plus, cela plairait aussi à Bobst de penser qu'il y a des ballons, des boules de pétanque, mais aussi des vélos ». Avec cette phrase, il voulait probablement dire que Bobst aurait accepté de contribuer au financement des boxes à vélos, mais cela n'a rien à voir avec les boxes pour les articles de sport de la station BoxUp.

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 13 mars 2024 est accepté à la large majorité par 33 voix pour et 2 abstentions.

Mme Stéphanie Reda adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour l'excellent travail effectué.

## 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme Stéphanie Reda, Présidente, annonce avoir reçu, le 13 mai 2024, la démission de Mme Chantal di Lallo de son poste de Municipale au 31 octobre 2024. Une élection complémentaire à la Municipalité est donc fixée au 24 novembre 2024 (éventuel second tour le 15 décembre). De plus amples informations seront transmises en temps voulu par la Municipalité.

La Présidente a également reçu un courriel de M. Nolan Busconi, un jeune habitant de Vufflens-la-Ville. Ce sportif, qui pratique le tir à l'arc à un relativement haut niveau, a souhaité faire une demande de soutien via le Fonds Spécial du Conseil communal. Il avait au préalable contacté la Municipalité qui l'a orienté vers le Bureau du Conseil. Le Bureau a donc étudié son dossier et, bien qu'impressionné par les résultats sportifs de Nolan, a estimé que sa demande de soutien ne rentrait pas dans les critères d'utilisation du Fonds. En effet, ledit Fonds est destiné au Conseil communal et à la population en général. Le Bureau a donc orienté Nolan vers le Fonds du sport vaudois et l'a également informé que la Présidente parlerait de lui lors de la séance de ce soir. Si une personne se montrait intéressée à sponsoriser Nolan, son dossier de candidature lui serait alors transmis.

La dernière communication de la Présidente, qui est d'ailleurs plus un « petit coup de gueule », concerne la nomination des commissions *ad hoc*. Ce qui suit, elle l'a déjà expliqué à deux reprises et son prédécesseur l'avait également fait. Elle remercie donc l'assemblée de l'écouter attentivement. Lorsque le Bureau a nommé les commissions *ad hoc* pour l'étude des préavis municipaux, il a procédé comme habituellement, à savoir envoyer les convocations aux personnes qui ont été désignées pour examiner les propositions de la Municipalité. Malheureusement, la secrétaire et elle-même ont reçu un courriel de la part d'une personne désignée leur reprochant de ne pas lui avoir demandé son avis avant de la convoquer et, d'autre part, que le Bureau devait s'y prendre plus tôt pour nommer les commissions *ad hoc*. La Présidente relit donc les articles 40 et 41 du Règlement du Conseil communal, chapitre 4 « Des commissions ».

Concernant le fait de nommer les commissions plus rapidement, Mme Stéphanie Reda explique une nouvelle fois que le Bureau s'en charge dès que les préavis de la part de la Municipalité lui parviennent. La Municipalité, quant à elle, fait également son possible pour les transmettre au plus vite. Tout le monde fait donc au mieux, en sachant que, effectivement, les délais sont parfois courts. Elle répète que la participation aux commissions fait partie du mandat de Conseiller-ère communal-e. Comme le pratiquait son prédécesseur, la Présidente a décidé de ne pas appeler les membres du Conseil un à un pour leur demander s'ils souhaitent faire partie de telle ou telle commission *ad hoc*, car cela représente une grosse perte de temps. Naturellement, les membres du Conseil ont le droit de ne pas être disponibles et les excuses sont acceptées, mais un minimum de courtoisie dans les échanges de courriels est le bienvenu.

## 4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

### M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

#### 30 Vice-syndicature

Mme Jaughey remplacera M. Berchier en tant que Vice-Syndic pour une période d'un an, ceci à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Je tiens à remercier M. Berchier pour sa collaboration en tant que Vice-Syndic, ainsi que pour le travail qu'il a accompli dans le cadre de cette fonction durant l'année écoulée.

#### Personnel communal

35 J'ai le plaisir de vous annoncer que Mme Assia Ben Saida, chargée de communication au sein de l'Administration communale, est actuellement en congé maternité suite à la naissance de son deuxième enfant, un petit garçon prénommé Izhak, né le 15 mai dernier. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa famille, tout le bonheur du monde.

40 Durant l'absence de Mme Ben Saida, Mmes Véronique Forest, secrétaire adjointe, et Mélanie Hilpert, secrétaire municipale, assurent une transition fluide et collaborent pour maintenir le bon fonctionnement du site Internet communal et les éditions du BIOV à venir.

L'équipe de l'Administration communale a ainsi pu continuer à œuvrer de manière efficace, notamment grâce à la solidarité et à la coopération qui se sont tissées entre toutes. Nous tenons à les remercier vivement.

## Administration communale

Cet été, l'Administration communale sera exceptionnellement fermée durant trois semaines au lieu des deux habituelles, soit du vendredi 19 juillet au mardi 13 août. Cette fermeture permettra la réalisation des travaux liés au préavis municipal n° 3/2024 « Réaménagement des bureaux de l'Administration communale ».

### 5 Police des constructions

Suite à la résiliation du contrat qui nous liait avec le bureau SECU chantier et habitation Sàrl au 30 avril 2024, un nouveau mandat a été convenu avec l'entreprise ALPHA-GEO, Ingénieurs et Géomètres SA, basée entre autres à Cossonay. Cette société a repris en charge les missions liées aux contrôles des chantiers et à la sécurité de ceux-ci. Elle effectue également les visites finales pour la délivrance des permis d'utiliser ou d'habiter. Nous profitons de l'occasion afin de remercier Mme Jacquemettaz pour sa précieuse collaboration à nos côtés durant les 7 années écoulées.

### Rodéos de motards dans la zone industrielle

Grâce à diverses opérations de choc menées entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 avril 2024, la Gendarmerie a pu procéder à l'identification et à l'interpellation de plusieurs auteurs d'infractions commises à Aclens et Vufflens-la-Ville, dans la zone industrielle. C'est au total 21 personnes qui ont été dénoncées pour weeling, conduite sans permis et conduite sous l'emprise de produits stupéfiants. Ces contrôles ont été effectués notamment suite aux demandes émises par la Municipalité et le SEVA à M. le Conseiller d'Etat Venizelos.

Un communiqué de presse de la police cantonale a été publié le 25 juin. Vous pouvez en prendre connaissance sur les moyens de communication usuels.

### 20 Remerciements

Au nom de la Municipalité, je souhaite remercier chaleureusement Mme la Présidente, les membres de son bureau, ainsi que sa secrétaire, pour avoir organisé la séance du Conseil communal de ce jour dans les locaux du Parlement vaudois, ainsi que pour la visite qui a précédé la séance.

Un grand merci également aux commissions permanentes et ad hoc du Conseil communal pour leurs implications dans les dossiers, leur ouverture d'esprit, leurs diverses propositions et remarques constructives. Cette collaboration est essentielle au bon déroulement des projets communaux proposés.

### Préavis à venir

En remplacement de la séance prévue le 9 octobre [*Ndlr : annoncé le 5 octobre*], la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le mercredi 4 septembre en raison de préavis importants, soit :

- 30 • Arrêté d'imposition pour 2025
- Nouveaux statuts de l'Association régionale d'action sociale Prilly Echallens (ARASPE)
- EIEVMV\* : Pose d'une deuxième conduite d'eau portable sur la commune de Villars-Sainte-Croix
- EIEVMV\* : Réfection des cuves du réservoir des Esserts à Mex

35 \*Entente intercommunale des eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Sainte-Croix

## M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL

### Domaine de l'eau

Une fuite s'est produite sur une conduite privée à la rue de la Poste. Cette conduite alimentait deux abonnés. A cette occasion un des propriétaires a remplacé sa conduite. Nous avons profité de cette situation pour séparer les alimentations, ce qui permet dorénavant à chaque abonné de disposer de sa propre vanne de prise et de sa propre conduite, ceci conformément au règlement.

## **Mobilité**

La consultation du projet d'horaire dès le 15 décembre 2024 est terminée. Les trains en direction de Lausanne partiront de Vufflens-la-Ville aux 09 et 39 et donneront correspondance à Renens pour Genève avec une attente de 7 et 9 minutes tant à l'aller qu'au retour.

- 5 En direction d'Yverdon-les-Bains, les trains partiront de Vufflens-la-Ville aux 22 et 52 et donneront correspondance avec les trains directs pour la Suisse allemande avec une attente de 16 minutes à Yverdon. Au retour de Suisse alémanique, il faudra attendre 19 minutes à Yverdon. Les temps d'attente seront donc nettement prolongés, puisqu'actuellement les correspondances étaient assurées après 6 à 8 minutes seulement.

### **10 Quant aux TL les tracés des lignes 56 et 58 seront modifiés**

La ligne TL 56 avec dorénavant 13 courses/jour au lieu de 7, assurera la correspondance à la gare de Vufflens-la-Ville avec les trains de et pour Yverdon-les-Bains. Elle ne transitera plus par la zone industrielle. Son nouveau tracé va de la gare de Bussigny à celle de Vufflens-la-Ville via le gymnase de Bussigny, Mex-Faraz, Vufflens église et Cuvillard.

- 15 La ligne 58 avec toujours ses 18 courses dans chaque sens en périodes scolaires n'aboutira plus à Bussigny via le gymnase, mais à Renens via Crissier.

## **Mise de bois**

Quelques stères de bois, coupé à 33 cm, sont encore disponibles auprès de votre serviteur.

## **MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

### **20 PECC**

Une séance publique, afin de présenter le catalogue des subventions octroyées dans le cadre du « Fonds communal pour encourager le développement durable », s'est tenue le 15 mai 2024 à la Grande salle de Vufflens-la-Ville.

- 25 La commission du Fonds pour encourager l'énergie renouvelable et le développement durable a présenté à la soixantaine de personnes présentes ce soir-là le catalogue de subventions dans son intégralité reprenant les 4 thèmes (énergies renouvelables et efficacité énergétique, énergie et ressources, mobilité durable et biodiversité), ainsi que les formulaires de demande. Elle a également pu répondre aux différentes questions posées.

- 30 Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces informations et les documents utiles sur le site Internet de la commune sous rubrique « Administration » - « Plan énergie et Climat ».

## **Zones d'utilité publique**

Le premier atelier de la démarche participative animé par le bureau ABA Partenaires a eu lieu le 5 juin dernier avec une quarantaine de participants, répartis en 5 groupes de travail.

- 35 Le thème de cet atelier était : « Quelles utilisations du sol pour les terrains avec un potentiel de développement pour la commune ? ».

- 40 La soirée s'est déroulée en 3 parties. En premier lieu, les 5 groupes de travail ont pu énoncer leurs besoins et leurs souhaits. Dans un deuxième temps, ABA Partenaires a présenté la vision de la Municipalité ainsi que les besoins des sociétés locales, puis chaque groupe a pu élaborer sa vision sur les deux sites en intégrant l'ensemble des besoins et souhaits retenus. Enfin, chacun des 5 groupes a pu présenter sa programmation idéale.

Tous ces résultats vont maintenant être analysés par ABA Partenaires qui va travailler à élaborer différentes variantes d'aménagement pour les deux zones d'utilité publique. Ces variantes seront présentées lors du deuxième atelier participatif du 28 août 2024.

### **ASIVenoge**

- 5 Dès la rentrée scolaire prochaine, des sessions de devoirs surveillés seront mises en place à Vufflens-la-Ville les lundis et jeudis, après les cours, afin de permettre aux élèves de la 3P à la 8P de recevoir une aide aux devoirs.

Toutes les informations se trouvent sur le site de l'ASIVenoge, [www.asivenoge.ch](http://www.asivenoge.ch)

### **Manifestations**

- 10 Le 14 avril 2024, un peu plus de 300 cyclistes ont participé, sous un soleil radieux, à la deuxième édition du Tour de Gourmandie à travers nos 6 villages (Vufflens-la-Ville – Mex - Penthaz – Daillens – Lussery-Villars et Penthalaz).

- 15 Merci à tous les bénévoles des sociétés locales et des communes qui ont permis que cette belle journée se déroule dans la joie et la bonne humeur. Rendez-vous l'an prochain pour la 3<sup>e</sup> édition qui nous l'espérons rencontrera le même succès.

Le dimanche 21 avril 2024 le groupement des gymnastes vétérans vaudois a tenu ses assises annuelles à Vufflens-la-Ville. Le comité d'organisation de la FSG de Vufflens-la-Ville, sous la présidence de M. Raymond Lambelet, avait tout mis en œuvre pour que tout se déroule au mieux. Ce fut une belle journée avec plus de 300 invités réunis.

- 20 **Jubilés**

Le 27 mai, une délégation municipale s'est rendue au domicile de M. Decrausaz afin de lui présenter, au nom de la Municipalité, tous ses vœux pour ses 90 ans. Un grand merci à lui et à son épouse pour l'accueil chaleureux et ce bon moment de partage.

### **MME CHANTAL DI LALLO, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

- 25 **Démission**

Après 3 années de service au sein de notre village, j'ai pris la difficile décision de mettre un terme à mon mandat. Cette décision n'a pas été prise à la légère, mais elle s'impose aujourd'hui en raison de plusieurs facteurs.

- 30 La charge de travail au sein de la Municipalité est devenue particulièrement élevée et, parallèlement, l'entreprise pour laquelle je travaille me demande d'augmenter mon temps de travail pour assumer de nouvelles responsabilités. Cette situation m'a conduit à réévaluer mes priorités afin de continuer à allier travail et vie personnelle de manière harmonieuse.

Je cesserai donc mon activité au sein de la Municipalité le 31 octobre prochain. D'ici là, je me réjouis de continuer à suivre mes mandats avec intérêt.

- 35 **Cybersécurité**

- 40 Afin de maximiser nos chances de prévenir les cyberattaques et de protéger notre commune, nous avons lancé une campagne de sensibilisation pour toutes les personnes utilisant une adresse mail de la commune. Nous nous accompagnons dans cette démarche par la société Navixia. Une première formation a eu lieu en présentiel. L'objectif était de développer chez chacun l'habitude d'examiner d'un œil critique tout courriel entrant. Cette formation de deux heures sera suivie, à intervalles réguliers, par des campagnes de phishing simulées, des quiz et de courtes vidéos éducatives tout au long de l'année.

Nous pensons fermement que ces mesures permettront à chacun et chacune de mieux comprendre et anticiper les risques liés aux cyberattaques et d'adopter les bons réflexes pour s'en protéger.

### **Nouveau site Internet**

5 Dans le cadre de notre projet de refonte du site Internet de la commune, nous avons sollicité plusieurs offres et avons choisi de continuer à nous entourer des services de la société Inetis. Nous avons également suivi le souhait du Conseil communal en procédant, dans un premier temps, à un sondage auprès de la population, pour connaître les habitudes et les désirs de chacun. Nous avons reçu 43 réponses dont nous tiendrons compte, dans la mesure du possible, dans la conception du nouveau site.

10 Aujourd'hui, une première maquette du site a été proposée à la Municipalité et nous travaillons actuellement sur ce projet afin de créer un site actualisé répondant aux attentes et aux besoins.

### **M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL**

#### **Contrôles de vitesse**

La gendarmerie a procédé à quatre contrôles radar ces derniers mois, tous à la Grand-Rue :

- le 2 février, de 14h50 à 16h 50, où 380 véhicules ont été contrôlés et 16 dénoncés ;
- 15 • le 8 mars, de 11h30 à 13h40, et le 28 mars, de 10h50 à 12h45, lors de ces deux contrôles 453 véhicules ont été contrôlés et 43 dénoncés ;
- le 1<sup>er</sup> mai, de 13h50 à 16h40, où 447 véhicules ont été contrôlés et 16 dénoncés.

Il est relevé que le taux d'infraction à Vufflens-la-Ville est supérieur à la moyenne cantonale.

#### **Bâtiment – Salle de sport**

20 Les travaux en lien avec la réfection de la couverture et de l'isolation de la toiture de la salle de sport ainsi que la pose de panneaux solaires photovoltaïques ont démarré le lundi 17 juin par la pose des échafaudages. Pour des raisons évidentes de sécurité, l'accès au bâtiment est interdit pour la durée des travaux, qui sont prévus jusqu'à la fin des vacances scolaires d'été.

#### **Piste de pétanque**

25 Entre deux averses, les employés de la voirie ont rénové la piste de pétanque des Grands-Champs.

## **5. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2024 : « INSTALLATION DE DEUX ABRIBUS À L'EMPLACEMENT DE L'ARRÊT VUFFLENS-LA-VILLE, GRANDE SALLE »**

#### **Préavis municipal**

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

#### **Rapport de la commission**

30 Au préalable, Mme Stéphanie Reda adresse ses remerciements à Mme Martine Nicollerat d'avoir accepté de présider ladite commission au pied levé.

Le rapport de la commission, composée de Mme Martine Nicollerat, Présidente, de M. Jean-Paul Carrard et Mme Alienor Llona, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 18 juin 2024.

35 Il est lu par Mme Martine Nicollerat, Présidente.

## Rapport de la Commission des finances – COFIN

Le rapport de la COFIN, composée de M. Pierre-André Vullioud, Président, de Mme Armelle Saunier et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret et Joseph Vanderweckene, a été transmis via l’Intranet du Conseil le 19 juin 2024.

- 5 L’assemblée accepte que seules les conclusions dudit rapport soient lues par M. Pierre-André Vullioud, Président.

### Discussion

- 10 • M. Pierre Baumann revient en 2021, au moment de la construction des arrêts de bus, où le problème des abribus avait déjà été traité. Le rapport actuel de la COFIN mentionne que ses membres ont émis des remarques sur le prix élevé de l’installation, sans toutefois donner plus détails. En 2021, ces éléments étaient déjà présents dans le rapport ainsi que dans la discussion. Il cite : « M. Pierre Baumann soutient très fortement le rapport de la commission, particulièrement les questions qui restent ouvertes : l’absence d’un abribus ainsi que l’absence d’une zone 30. Dans ce secteur, une limitation de vitesse à 30 km/h lui paraît en effet indispensable, d’autant plus qu’un ralentisseur va être supprimé [...] ». Il y a, en effet, à cet endroit, des automobilistes qui circulent à 50 km/h. M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, était alors intervenu en disant, d’une part, que l’installation serait préparée pour y mettre l’électricité et, d’autre part, qu’on ne pouvait pas entrer en matière sur le 30 km/h, mais que l’aménagement d’un passage piétons allait peut-être être prévu. C’était à l’époque. Mais, aujourd’hui, il n’y a pas de passage piétons et le 30 km/h n’est toujours pas implanté (cependant, il viendra peut-être). Ce qui est certain, c’est que l’installation aurait pu être réalisée à l’époque à meilleur marché. C’était en pleine période de COVID, mais on sait aussi que le prix des matériaux a augmenté, l’inflation est là, tout a renchéri depuis. Il faut maintenant faire une installation spéciale, puisqu’il y a du préfabriqué adapté, c’est donc plus cher. Le Conseiller regrette donc que, à l’époque, on ne soit pas entré en matière sur la construction d’abribus qui paraissent évidemment nécessaires. Il n’y qu’à voir la météo du jour précédent ! *[Ndlr : orages violents, pluies diluviennes]* Et il reste encore le problème de la zone 30 km/h et du passage piétons. Petite remarque au passage, M. Baumann ajoute que, lorsqu’on sort du bus, on voit le panneau « Route de Marteley », mais pas celui « Route de Bovon ». Le panneau « Route de Bovon » figure vers l’école, mais pas à cet endroit-là, au carrefour. De manière générale, il estime que les écriteaux sont très bien faits dans la commune, mais il suggère à la Municipalité qu’une personne fasse le tour du village dans la peau d’un touriste pour s’assurer que tout soit à jour. Pour terminer, il déclare donc soutenir très fortement la proposition de l’installation des deux abribus.
- 35 • Concernant le passage piétons et la zone 30, M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que ces éléments sont en cours d’étude aujourd’hui. La Municipalité travaille avec une société et la commission de sécurité routière, avec lesquelles il a été décidé de passer tout le village à 30 km/h. Le dossier est en préparation pour être présenté au Canton. Est-ce que cela sera favorable ou pas, y aura-t-il des passages de route qui ne pourront pas être mis en 30 km/h ? Selon lui, il y a de bonne chance de pouvoir passer l’entier du village en 30 km/h, que ce soit le haut et le bas. Au sujet du passage piétons, il avait été demandé, à l’époque, s’il était possible de mettre un tel passage à cet endroit, ce qui avait été refusé. Ce sujet avait été discuté avec le responsable de la signalisation des routes. La loi a changé sur le 30 km/h : à l’époque, on ne pouvait pas implanter une zone 30 s’il n’y avait pas des habitations des deux côtés, mais, aujourd’hui, les lois ont été simplifiées et permettront peut-être de passer ce tronçon également en 30 km/h. M. le Syndic remercie M. Baumann pour la remarque concernant le panneau de la route de Bovon. Il déclare en prendre bonne note et faire en sorte d’en placer un. Au sujet du coût de l’installation des abribus, il reconnaît que le coût a peut-être augmenté, mais que, lorsque les arrêts de bus ont été construits, c’était un peu dans l’urgence,

car la ligne des TL allait arriver. La Municipalité s'était dit qu'on allait attendre de voir la fréquentation. Cependant, il n'y aura pas de coûts supplémentaires, car tout avait été adapté au niveau de la maçonnerie et du génie civil : il n'y a donc plus qu'à poser les abribus. En cas de besoin d'électricité, cela a aussi été tiré.

- 5
- M. Pierre Baumann le remercie.
  - M. Guillaume de Buren croit se souvenir avoir été président de la commission qui s'était occupée des réaménagements routiers et de l'installation des arrêts de bus. Il voulait donc confirmer que la question de l'anticipation de la pose d'abribus avait effectivement été prise en compte dans les discussions avec la Municipalité à ce moment-là.
- 10
- M. Géraud de Laval demande s'il serait possible d'avoir une mesure de l'impact environnemental et des différentes solutions qui seront implémentées pour les abribus. Cela pourrait aider pour le choix de la solution entre du préfabriqué, du bois ou de l'acier.
  - M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui explique qu'il a déjà été déterminé que le bois nécessitait un abri beaucoup plus large, ce qui ne permettait donc pas d'envisager des abris en bois. La largeur étant relativement étroite (2 m), il faut qu'une personne handicapée avec une chaise roulante puisse passer devant ces abris. On a constaté qu'il y a maintenant de nombreuses entreprises qui créent des abribus préfabriqués dont les dimensions sont correctes par rapport à ce qui devra être installé à Vufflens. Il ne sait pas s'il a répondu à la question du Conseiller.
- 15
- M. Géraud de Laval aurait souhaité des éléments liés au CO2 et ce genre de choses, mais déclare qu'il sera possible d'en reparler.
- 20
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la discussion et procède alors au vote.

### **Adoption du préavis**

25 Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- Vu le préavis municipal n° 5/2024 du 22 mai 2024 ;
  - Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
  - Oui le rapport de la Commission des finances ;
- 30
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **DÉCIDE**

1. D'accepter le préavis n° 5/2024 tel que présenté ;
  2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.- relatif à l'installation de deux abribus à l'emplacement de l'arrêt Vufflens-la-Ville, grande salle ;
- 35
3. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du marché ou par les liquidités de la trésorerie courante de la Bourse communale ;
  4. D'inscrire les charges d'exploitation dans ses prochains budgets.

40 Le préavis n° 5/2024 est accepté à la large majorité par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

## 6. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2024 : « RAPPORT DE GESTION & COMPTES 2023 »

### Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

### Rapport de la Commission de gestion – COGEST

5 Le rapport de la COGEST, composée de M. Laurent Corbaz, Président, de Mmes Marie-Laure Lüscher et Fanny Allienne ainsi que de MM. Patrik Wicht et Hervé Bandini, a été transmis via l’Intranet du Conseil le 14 juin 2024.

Ayant été déposé dans le délai légal de 10 jours, sa lecture n’est pas obligatoire. La Présidente demande cependant si quelqu’un souhaite qu’un passage du rapport soit lu en plénum, mais ce n’est pas le cas.

10 Elle cède alors la parole à M. Laurent Corbaz qui souligne que deux coquilles se sont glissées dans la rédaction de la première version du rapport de gestion. La Municipalité les a signalées à la COGEST, qui s’est empressée de les corriger. En effet, au chapitre « Gestion des déchets » (p. 7), il fallait lire que le ramassage des ordures se fait 1x/semaine (et non 2) et que le ramassage des objets encombrants se fait trimestriellement (et non bimestriellement). Une version corrigée du rapport de gestion a, par conséquent, été déposée sur Intranet  
15 quatre jours plus tard.

La Présidente adresse ses remerciements aux membres de la COGEST pour leur excellent travail.

### Discussion sur la gestion

- Concernant le personnel communal, M. Samuel Berthoud a constaté que M. Bernard Augsburg, aide boursier, a été engagé pour une durée indéterminée (Rapport de gestion, p. 7). Est-ce toujours  
20 le cas ou est-ce terminé ? Il souhaiterait, de plus, recevoir davantage d’informations sur la remise à niveau de la bourse : concrètement, s’agit-il d’une remise à niveau des dossiers ou de traiter la période de latence ?
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, l’informe que M. Bernard Augsburg a commencé  
25 son activité pendant la période où la Municipalité recherchait un-e boursier-ère attiré-e. Il s’occupait alors des dossiers urgents. Une fois que Mme Nicole Coronel est arrivée, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2023, il a continué à traiter l’urgence et a soutenu Mme Coronel dans le rattrapage du travail qui devait être fait. Il est toujours là actuellement. La Municipalité a défini maintenant le temps qu’il restera jusqu’à ce que son contrat soit arrêté. Il est encore là en soutien, ainsi que pour rattraper certaines choses, mais cela commence à mieux aller.
- Au sujet de l’épuration des eaux (Rapport de gestion, p. 26), M. Samuel Berthoud lit que la STEP de  
30 Bremblens est conçue pour 8’000 équivalents habitants (EH), mais qu’elle pourrait épurer les eaux provenant de 10-12’000 équivalents habitants. Afin de connaître son niveau d’utilisation, pourrait-on avoir le nombre actuel d’équivalent habitants ou celui de fin 2023 ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond qu’on est autour des 8’000 équivalents-habitants  
35 actuellement, légèrement en-dessous. On n’a donc pas de souci à court terme et, constatant que notre zone industrielle est pratiquement complète, les futures implantations ne vont pas modifier fondamentalement les besoins de la STEP, du moins à moyen terme.

### Rapport de la Commission des finances – COFIN

40 Le rapport de la COFIN, composée de M. Pierre-André Vullioud, Président, de Mme Armelle Saunier et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret et Joseph Vanderweckene, a été transmis via l’Intranet du Conseil le 19 juin 2024.

Le rapport est lu par M. Pierre-André Vullioud.

La Présidente adresse également ses sincères remerciements aux membres de la COFIN pour le travail effectué.

### Discussion sur les comptes

- 5
- M. Samuel Berthoud profite de remercier la Municipalité pour la qualité de Rapport de gestion ainsi que les comptes qui sont très agréables à lire. Sa première question concerne la gestion des déchets (rubrique 9280.03, p. 27) : on voit que le fonds de réserve affecté à la gestion des déchets est en constante augmentation ces cinq dernières années. Est-ce qu'il y a des limites auxquelles on doit se fixer ou est-ce qu'il y a une stratégie avec ce fonds, notamment vis-à-vis de la nouvelle solution

10

Valorsa, qui est un peu plus chère ? Sa deuxième question porte sur le chapitre « Instruction publique et cultes » : dans la partie commentaire de la rubrique 510.318 (p. 31), les frais de transport primaire sont de CHF 105'955.70 et, sur la partie comptes, cette même rubrique est de CHF 3'000.- de moins. Est-ce qu'il y a des étapes comptables intermédiaires ou, si tel n'est pas le cas, quel est le bon chiffre entre ces deux montants ?

15

    - Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, lui répond que, concernant le fonds de réserve affecté à la gestion des déchets, elle n'a pas connaissance d'une limite. C'est un fonds affecté et, à son avis, il n'y a pas de limite. Toutefois, elle se renseignera. Elle demande de répéter la deuxième question.
    - M. Samuel Berthoud ne demande pas une réponse immédiate, mais souhaiterait obtenir cette information au prochain Conseil. Il pose à nouveau sa deuxième question : il souhaite savoir d'où provient la différence de CHF 3'000.- : s'agit-il d'une coquille ou y a-t-il eu des étapes comptables

20

intermédiaires qui expliqueraient cette différence ?

      - Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, pense que c'est une coquille. Le chiffre exact est, à son avis, celui des comptes. Cela va être vérifié.
      - M. Ludovic Jaugey s'interroge sur la problématique, déjà relevée par la COFIN, du rétroactif d'impôts entre 1,3 et 1,7 millions : une partie du résultat a été mis en affectation provisoire, mais, à partir du

25

moment où on a l'information, on n'est pas obligé de provisionner le montant total d'impôts trop perçus. Comment cela fonctionne-t-il ?

        - Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, lui répond que cela se passe sur l'année 2024 ; ce sont les Impôts qui nous retiennent ce montant tous les mois pour arriver jusqu'au montant déterminé

30

par les Impôts.

          - M. Ludovic Jaugey constate que le montant sera donc ajusté sur l'année 2024.
          - Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, le lui confirme.
          - M. Ludovic Jaugey émet une remarque d'information complémentaire : les années précédentes, il y avait un tableau récapitulatif du patrimoine avec les évolutions d'investissements, qui permettait de

35

regrouper les investissements prévus mis au budget et ce qui a été réalisé. S'agit-il d'un tableau qui pourrait être fourni à posteriori ? Sa dernière question porte sur le fonds d'affaires culturelles qui est élevé, mais qui n'est plus alimenté ; comment ce dernier peut-il être utilisé ?

            - Concernant ce dernier point, M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne que la Municipalité a des projets : un montant avait été mis au budget pour le tableau des montagnes ainsi que l'aménagement du

40

giratoire au Moulin de la Palaz. Il revient sur la problématique de l'imposition : la Municipalité a été avertie en décembre 2023, bien que le Canton n'était pas obligé de donner cette information, car le recours était en cours et nous avons touché l'argent. Si on n'avait pas touché l'argent, on aurait été averti qu'il y avait quelque chose qui était en suspens et, à ce moment-là, on aurait pu faire des provisions. On s'était informé auprès du Canton par rapport à tout ça. Il est vrai que la surprise n'a

45

pas été des meilleures quand on nous a avertis qu'on allait nous retenir 1,3 – 1,7 millions, mais c'est vrai que, l'un dans l'autre, pour la péréquation, pour notre point d'impôt, pour les dépenses

thématiques qu'on va retoucher pour 2024 avec les routes, il risque finalement d'y avoir une bonne surprise là-dedans. Mais il faut faire 2024, boucler les comptes et on pourra en reparler.

- M. Joseph Vanderweckene précise que ce qui se passera, c'est que, finalement, contrairement au budget, nous allons récupérer environ 1,3 million en moins dans les entrées, ce qui va se traduire directement dans le résultat. C'est pour cela qu'il faut doter des provisions pour éviter ces coups-là, et c'est notamment le fait du Fonds d'égalisation des résultats. Si le Fonds d'égalisation des résultats est suffisamment doté, on pourra y puiser pour lisser les résultats. Il espère avoir répondu à la question.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, revient sur la rubrique « Instruction publique et cultes » et déclare qu'il s'agit effectivement d'une coquille sur le montant.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, souligne que le montant exact est bien de CHF 102'955.70.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, concernant les comptes d'investissement (pp. 39-40), on y trouve les investissements comptes par nature. Est-ce que c'étaient de ceux-là dont parlait M. Jaugey ou souhaitait-il un autre tableau ? On a voulu un peu changer cette année, mais on peut très bien refaire ce tableau.
- M. Ludovic Jaugey lui confirme qu'il s'agit d'un tableau qui reprend l'ensemble des investissements avec les amortissements de l'année et le bouclage d'amortissements sur la durée. Cela permet de se regrouper par rapport à celui qui se trouve dans le budget, lequel propose la prévision budgétaire des investissements année par année. Cela permet de savoir ce qui a été réalisé durant l'année, ce qui a été décalé, etc. Ce qui facilite la compréhension à la fois de l'année d'après et du budget.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, en a pris bonne note.
- Pour revenir sur les investissements, M. Joseph Vanderweckene souligne que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il y a des nouvelles durées d'amortissement qui sont imposées ; c'est prévu dans la comptabilité communale, ce qui signifie qu'on ne pourra plus, selon les postes, faire varier ces durées d'amortissement. Elles sont fixes et ne doivent d'ailleurs même plus figurer dans les conclusions des préavis. Il y a les anciens investissements pour lesquels on ne va pas revenir sur la durée d'amortissement. Avec ce changement, il serait donc bien qu'on ait un tableau des divers amortissements qui sont imposés.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la discussion et procède alors au vote.

### **Adoption du préavis**

Les conclusions du préavis municipal du 6 mai 2024 sont soumises à l'adoption du Conseil communal :

### **35 LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité ;
- oui le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **40 APPROUVE**

la gestion de l'exercice 2023 et en donne décharge à la Municipalité.

Les conclusions du 6 mai 2024 sont acceptées à la large majorité par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Les conclusions du préavis municipal du 13 mai 2024 sont soumises à l'adoption du Conseil communal :

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

après avoir pris connaissance des comptes communaux 2023 et entendu les rapports de la Commission des finances

### **5 DÉCIDE**

- d'approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 18'920.24 au capital, qui s'élève après cette opération à CHF 217'364.75 ;
- d'adopter les comptes communaux pour 2023, soit la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2023 tels que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité, à la boursière communale ainsi qu'à la Commission des finances de ce mandat.

Les conclusions du 1<sup>er</sup> mai 2023 sont acceptées à la large majorité par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Le préavis n° 6/2024 est accepté à la large majorité.

15 M. Vu Tran s'étonne que le nombre de membres du Conseil présents ce soir soit de 36 alors qu'il n'y a que 35 personnes qui votent. La Présidente lui rappelle que, comme habituellement et selon le règlement, elle-même ne participe pas au vote : il y a donc bel et bien 36 personnes présentes, mais 35 votants.

20 M. Joseph Vanderweckene déclare s'être abstenu concernant le point où l'on donne décharge à la Commission des finances, car, étant membre de ladite commission, il estime qu'il est un peu délicat de se donner décharge à soi-même. Il faudrait donc peut-être changer les dispositions de vote pour des questions de forme.

## **7. ELECTIONS RÉGLEMENTAIRES DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL AINSI QUE DES COMMISSIONS PERMANENTES**

### **Élection du ou de la Président-e et des Vice-président-e-s**

#### Élection du ou de la Président-e

25 Il est procédé à l'élection du ou de la Président-e du Conseil communal pour l'année 2024-2025. La parole est donnée à M. Laurent Corbaz, 1<sup>er</sup> Vice-président, pour proposer la candidature de Mme Stéphanie Reda, Présidente sortante, qui accepte de poursuivre son mandat pour un an. Mme Stéphanie Reda étant seule candidate, l'élection est opérée tacitement par acclamation.

30 Est élue tacitement par acclamation : Mme Stéphanie Reda.

#### Élection du ou de la 1<sup>er-ère</sup> Vice-président-e

M. Laurent Corbaz est seul candidat au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président.

Est élu tacitement par acclamation : M. Laurent Corbaz.

#### Élection du ou de la 2<sup>e</sup> Vice-président-e

35 Mme Fanny Allienne est seule candidate au poste de 2<sup>e</sup> Vice-présidente.

Est élue tacitement, par acclamation : Mme Fanny Allienne

## **Élection des scrutateurs et vice-scrutateurs**

### Élection des deux scrutateurs

MM. Michel Equey et Vu Tran sont seuls candidats aux postes de scrutateurs.

Sont élus tacitement par acclamation : M. Michel Equey  
M. Vu Tran

5

### Élection des deux vice-scrutateurs

MM. Marc Zosso et Cédric Boss sont seuls candidats aux postes de vice-scrutateurs.

Sont élus tacitement par acclamation : M. Marc Zosso  
M. Cédric Boss

10

## **Élection des commissions permanentes**

### Élection de la Commission des finances

Mme Stéphanie Reda rappelle que, chaque année, le-la président-e en fonction est sortant-e de la commission. M. Pierre-André Vullioud, président sortant, est donc remplacé par Mme Armelle Saunier.

15 Pour le siège laissé vacant, la Présidente annonce avoir reçu préalablement la candidature de M. Jean-Paul Carrard.

M. Jean-Paul Carrard étant seul candidat, il est élu tacitement par acclamation.

La Commission des finances est ainsi composée de :

- Mme Armelle Saunier, nouvelle présidente
- M. Joseph Vanderweckene
- M. Jean-Claude Bersier
- M. Patrick Vigouret
- M. Jean-Paul Carrard

20

### Élection de la Commission de gestion

M. Laurent Corbaz, président sortant, est remplacé par M. Patrik Wicht.

Pour le siège laissé vacant, Mme Stéphanie Reda annonce avoir reçu préalablement la candidature de M. Dean Gocevski.

M. Dean Gocevski étant seul candidat, il est élu tacitement par acclamation.

30 La Commission de gestion est ainsi composée de :

- M. Patrik Wicht, nouveau président
- Mme Marie-Laure Lüscher
- M. Hervé Bandini
- Mme Fanny Allienne
- M. Dean Gocevski

35

Les autres commissions n'ayant demandé aucun changement, elles sont reconduites tacitement.

## 8. LA MINUTE DES DÉLÉGUÉS

Les six rapports des commissions et délégations (inter)communales, annexés au présent procès-verbal, ont été déposés sur Intranet entre le 14 et le 23 juin 2024.

Cinq d'entre eux sont lus par leurs délégués respectifs, soit :

- 5
- M. Michel Equey pour l'Association Intercommunale d'Épuration des Eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs (AIEV) [*Ndlr : M. Equey remplace au pied levé M. Jacques Pilet, absent ce soir-là*]
  - M. Michel Equey pour l'Association Intercommunale de la Piscine de Chavannes (ASPIC)
  - Mme Diana Duperrut pour l'Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICoPe)
  - Mme Marie-Laure Lüscher pour l'Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay (AJERCO)
- 10
- Mme Stéphanie Reda pour l'Association Scolaire Intercommunale de La Venoge (ASIVenoge)

Le rapport de la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales (CCRI) n'est pas lu, car ladite commission ne s'est pas réunie durant le premier semestre 2024.

### Discussion

- 15
- M. Pierre Baumann revient sur la phrase mystérieuse du rapport de la commission AJERCO : « Par ailleurs, le rapport de gestion a été refusé. » Peut-on avoir une explication de ce refus et quelles en sont les conséquences ? Ce serait intéressant d'avoir quelques précisions à ce sujet.
  - Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond que le rapport de gestion a été refusé parce que considéré trop incomplet. Le souci c'est que le Codir n'avait pas encore reçu le rapport d'activité de l'AJERCO, donc il n'y avait pas beaucoup de chiffres à communiquer. C'est un problème de
- 20
- temporalité. Le rapport a été refusé et, après vérification du Président, M. Yves Jauner, auprès du Préfet, il n'y a pas besoin de refaire un nouveau rapport de gestion. Le rapport d'activité est maintenant terminé : il sera distribué et consultable sur le site de l'AJERCO.
  - Mme Armelle Saunier remarque qu'il s'agit apparemment d'une question de timing, puisque les informations nécessaires n'ont pas été reçues à temps. Mais c'est la première fois que le rapport de
- 25
- gestion est refusé, est-ce correct ? Est-ce que quelque chose va changer pour l'année prochaine ?
  - Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui confirme que c'est en effet la première fois qu'il est refusé. Soit on arrive à avoir des chiffres plus précis et complets avant le rapport de gestion, soit on présentera un rapport de gestion plus tard dans l'année, en automne.
  - Mme Armelle Saunier souhaite connaître les conséquences du refus d'attribuer les CHF 500'000.- au
- 30
- « pool » du personnel itinérant de remplacement.
  - Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, l'informe que cela signifie que les CHF 500'000.- sont redistribués aux 27 communes. Le « pool » de remplaçantes est déjà en train de se constituer et, si nécessaire, il y aura un préavis qui sera présenté au Conseil intercommunal pour pouvoir attribuer ce crédit pour ce « pool ». Suite aux amendements, cela passera désormais par voie de préavis,
- 35
- comme toute construction, nouvelle ouverture, aménagement, etc.
  - M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, ajoute une communication relative à la Commission consultative de suivi de la Zone industrielle de la Plaine. [*Voir annexe ci-jointe*]
  - M. Samuel Berthoud remercie M. Gruaz pour la transparence de ces informations. Est-il possible de
- 40
- joindre au PV de la séance le mandat de cette commission au vu de l'intérêt prépondérant qu'elle occupe au sein du Conseil communal, comme ont pu le montrer les précédents épisodes qui ont lieu dans ce cénacle ?
  - Sur un autre sujet, M. Eric Scharmay a remarqué que deux voitures aux plaques d'immatriculation françaises sont parkées à la gare de Vufflens-la-Ville depuis très longtemps et sont complètement envahies par les mauvaises herbes...

- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, souligne que les CFF ont été informés de cette problématique. On a, en effet, vu plusieurs véhicules avec des plaques françaises qui ont été signalées aux CFF. C'est eux qui sont chargés de faire la police et d'intervenir auprès des contrevenants.
  - M. David Goy souhaite adresser ses remerciements pour l'organisation de...
- 5
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, l'interrompt en plaisantant que la séance n'est pas encore terminée et qu'il reste un point à l'ordre du jour. *[Rires]* La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la discussion.

## 9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- 10
- M. Joseph Vanderweckene a deux remarques qui s'adressent à M. le Syndic : tout d'abord, ce dernier a annoncé que la prochaine du Conseil communal a été avancée au 4 septembre au lieu du 5 octobre, mais, étant donné que le 5 est un samedi, M. le Syndic a dû vouloir dire le 9 octobre. Ensuite, le Conseiller a lu, dans le rapport de gestion, que M. Jean-Claude Bersier a été engagé pour assurer le service de sécurité à un taux de 10%. Il a vu, dans le rapport de gestion – et il en félicite la Municipalité – une ébauche de cahier des charges. Toutefois, il souhaiterait que la même démarche soit accomplie
- 15
- quand un nouveau poste est ouvert et, notamment, concernant celui du responsable communication. Pour le responsable communication, M. Vanderweckene estime que le Conseil devrait pouvoir disposer d'un cahier des charges pour ce poste (taux de travail et tâches). Il a également une question pour Mme la Municipale des finances et revient sur ce qu'a dit M. Samuel Berthoud au sujet du temps partiel du boursier aidant : est-ce qu'on connaît le montant de ce temps partiel ? Combien cela représente-t-il ?
- 20
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, lui répond qu'on avait déterminé un montant de CHF 15'000.- pour cette année.
  - M. Joseph Vanderweckene souhaite connaître le temps, c'est-à-dire le taux d'occupation.
  - Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, lui répond qu'il s'agit de 20%.
- 25
- M. Joseph Vanderweckene : «Ah, c'est 20% !»
  - Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, précise que c'est dégressif et qu'on devait terminer normalement au mois de juin 2024.
- 30
- M. Joseph Vanderweckene avoue ne pas comprendre, car on parle d'un contrat à durée indéterminée (p. 7). Or, s'il s'agit d'un contrat à durée indéterminée, il n'y a pas une durée. On fixe le taux de travail, mais on ne fixe pas jusqu'à quand. Et Mme Chantal di Lallo dit qu'il y a un délai, ce qui signifie que ce n'est donc plus, à ce moment-là, un contrat à durée indéterminée, mais un contrat à durée déterminée. Ce qui change notamment au niveau du congé.
- 35
- M. Olivier Duperrut, Syndic, explique que, lorsque la Municipalité a pris contact avec M. Augsburgers et l'a engagé, c'était indéterminé parce qu'on ne savait pas quand on allait prendre un-e nouveau/nouvelle boursier-ère. Ce dont on est en train de parler est sur 2023. Aujourd'hui, en 2024, c'est déterminé : maintenant, on a un nombre d'heures que le boursier aidant va encore faire sur l'année et cela va peut-être se terminer au mois de septembre ou octobre. La boursière et lui vont s'arranger entre eux. Mais lorsqu'on a engagé M. Augsburgers en 2023, c'est sûr que c'était un contrat à durée indéterminée.
- 40
- M. Joseph Vanderweckene constate que, si c'était un contrat à durée indéterminée, il ne voit pas comment, sans l'accord de la personne, il est possible de passer d'un contrat à durée indéterminée à un contrat à durée déterminée sur un plan juridique. Il faudrait quand même que la Municipalité se rende compte de ça.
- 45
- M. Olivier Duperrut, Syndic, ajoute que c'était clair avec M. Augsburgers dès le départ. Il était venu pour donner un coup de main, car il venait d'arriver à la retraite.

- 5
- M. Joseph Vanderweckene est d'accord, mais, légalement, c'est le contrat qui fait la foi des parties – il parle sous contrôle de M. Samuel Berthoud qui est juriste. Le Conseiller pense que, là, il y a un problème. Quand on dit, en plus, qu'un contrat à durée indéterminée qui va, de façon dégressive, jusqu'à un terme, ce n'est pas possible juridiquement. Il ne sait pas comment on qualifierait ce contrat.
- 10
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que c'est une discussion qu'on vient d'avoir dans une « Spéciale Muni ». C'est une très bonne remarque : on va faire signer à M. Augsburgers un contrat à durée déterminée.
  - M. Joseph Vanderweckene recommande à la Municipalité de se faire assister, car cela peut poser des problèmes. Tant que tout va bien, ça va... mais s'il y a des problèmes, cela risque de vous « péter sur le nez » !
- 15
- « Oui, totalement », répond M. Olivier Duperrut, Syndic. Concernant le poste d'assistante chargée de communication, cela avait peut-être été dit dans les communications municipales. C'est une personne qui s'occupe du BIOV et du site Internet. Mais on le rajoutera.
- 20
- M. Joseph Vanderweckene tire la sonnette d'alarme quand il voit ça.
  - M. Olivier Duperrut, Syndic, lui demande par rapport à quoi.
  - Par rapport au boursier aidant, précise M. Joseph Vanderweckene. Il tire une sonnette d'alarme et recommande à la Municipalité de faire attention.
  - M. Olivier Duperrut, Syndic, répond que la Municipalité va prendre le sujet plus précisément et remercie M. Vanderweckene.
- 25
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, revient sur contrat avec le boursier aidant. Elle annonce qu'on n'a pas vraiment signé un contrat, mais qu'on lui paye les heures où il vient travailler. C'était déterminé entre nous que c'était pour nous aider et que, dès le moment où cela ne serait plus nécessaire, il diminuerait ses heures. Elle répète que M. Bernard Augsburgers est payé à l'heure et qu'on n'a pas vraiment signé un contrat.
- 30
- M. Joseph Vanderweckene lui précise que le fait que M. Augsburgers soit présent, qu'il preste avec l'accord de la Municipalité, même si le contrat n'est pas signé, c'est un contrat tacite. Et il y a un contrat, il existe. Et c'est d'autant plus dangereux pour la Commune.
  - Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, lui annonce qu'on va régulariser cette situation.
- 35
- M. Samuel Berthoud souhaite préciser qu'il n'est pas juriste, mais que M. Berthoud senior était juriste. Mais on a d'autres juristes dans la salle. Sa première question s'adresse à la Municipalité : étant donné les derniers épisodes de fortes pluies qui sont très proches, est-ce qu'on pourrait avoir des informations sur comment se porte notre STEP. En effet, on voit dans le rapport de gestion que, notamment en cas de fortes pluies, il peut y avoir des soucis. Sa deuxième question s'adresse au Bureau du Conseil concernant ce fameux sportif qui fait du tir. Lui-même était resté sur la proposition du Conseiller Jean-Yves Duperrut, qui avait émis l'idée du Mérite sportif ou l'Excellence. Sauf erreur, c'est maintenant le Bureau qui décide et on n'a pas de règlement là-dessus. Il aimerait être au clair avec cela.
- 40
- Au sujet de la STEP, M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, confirme que toutes les communes envoient passablement d'eaux parasites. D'après les informations d'il y a un quelques années (juste avant que lui-même soit nommé au comité de la STEP), ces eaux arrivent après les pluies, c'est-à-dire que ce doit être de l'infiltration, et, manifestement, des eaux claires sont dirigées dans les conduites d'eaux usées. Ce n'est pas au moment des fortes pluies. Pour Vufflens-la-Ville, il peut rassurer les citoyens, il est allé à plusieurs reprises lever les couvercles par des temps à ne pas mettre un chien dehors et il a pu constater que, malgré que nous ayons un certain nombre de chambres doubles/mixtes, c'est-à-dire qu'il y a l'eau usée en bas et l'eau claire un peu plus haut, il n'y a pas
- 45
- d'eau claire qui tombe dans l'eau usée par fortes pluies. Il est vrai que le jour où on a eu 25 ou 30 litres en 30 minutes, ce n'est peut-être pas ce jour-là qu'il est allé lever des couvercles, mais il a

quand même fait cette opération à plusieurs reprises et il s'avère que ce n'est pas au moment des fortes pluies qu'il y a un souci. Le souci se pose après : pour toutes les communes de l'AIEV, on a cette eau parasite qui arrive après par infiltration qui, malheureusement, s'est mal dirigée. Il est toutefois vrai que, ces temps, il y a plus de soucis qu'en temps normal.

- 5
- Concernant la question du Mérite sportif, Mme Stéphanie Reda, Présidente, confirme que, effectivement, il y avait eu une discussion sur ce sujet au moment de réviser le règlement du Fonds Spécial du Conseil communal. M. Jean-Yves Duperrut avait émis une proposition pour créer un Mérite sportif, mais elle avait été refusée. Ce qui était ressorti de la séance, c'est que les dossiers seraient d'abord soumis au Bureau qui étudie leur validité. Et, si le Bureau les jugeait recevables, il les soumettrait alors au Conseil. Maintenant, si on veut revenir vers la création d'un Mérite sportif, il faut reprendre le règlement et mettre, selon elle, des critères assez stricts, sinon on va se retrouver avec une avalanche de demandes de sponsoring. Si tel est le cas, elle laisse revenir avec une nouvelle proposition.
- 10
- M. Ludovic Jaugey revient sur la proposition émise par M. Jérémy Maillefer lors du dernier Conseil, concernant BoxUp. Il a vu, sur le site Internet communal, l'ouverture de BoxUp le 18 juillet. Est-ce qu'on peut en savoir un peu plus ?
- 15
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que la Municipalité a été avertie par le Conseil, elle-même ne s'est occupée de rien par rapport à ces boxes. C'est la partie du Conseil communal. La Municipalité a reçu l'information et l'a publiée sur le site Internet. Il y a une proposition de faire une inauguration, mais la Municipalité est dans l'attente de tout cela.
- 20
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, précise que l'installation de BoxUp est bel et bien prévue pour le 18 juillet. M. Maillefer, qui est absent ce soir, souhaitait faire une inauguration le jour-même. Mais il lui a été conseillé de faire ça à la rentrée, car, le 18 juillet, peu de monde est présent... dont lui-même ! Mais il est motivé à proposer quelque chose, et ce sera certainement en collaboration avec la Municipalité. L'installation sera donc faite le 18 juillet, il y a aura d'ailleurs une communication dans le prochain BIOV.
- 25
- Mme Nadine Frossard Goy aimerait avoir des nouvelles sur deux objets qui, lui semble-t-il, ont un peu disparu des radars depuis une année. Le premier sujet est celui de l'UAPE, dont, personnellement, elle n'a plus entendu parler. Le second sujet – dont on a entendu brièvement parler précédemment lorsqu'il a été question de passer tout le village en zone 30 – qui concerne, en particulier, les aménagements routiers devant l'école.
- 30
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, annonce que, pour l'UAPE, cela fait partie de la démarche participative, puisqu'elle est intégrée aux projets sur les deux zones d'utilité publique ; donc, pour le moment, la démarche suit son cours. On espère bientôt pouvoir faire une UAPE plus grande. Cela fait partie du plan quinquennal du développement de l'AJERCO 2025-2030, avec une UAPE prévue sur Vufflens-la-Ville de 48 places. Projet d'intention, précise-t-elle. Quant au deuxième point, c'est au niveau de l'étude qui est réalisée par Team +, le dossier est entre leurs mains ; la personne responsable doit revoir la voyère et, ensuite, envoyer le dossier au Canton. Le dossier suit également son cours et devrait bientôt revenir.
- 35
- M. Michel Equey déclare être passé, d'une manière exceptionnelle, devant l'école jeudi dernier au moment de l'arrivée des élèves, vers 8h10-15. Il a été stupéfait de constater que 8 ou 9 voitures étaient parkées tout-à-fait illicitement sur le tronçon devant l'école, sur la route de Bovon et le départ du Moulinet. Il a pensé : « Bon, c'est jeudi, c'est la course des écoles, c'est normal. » Et quelques jours plus tard, à l'occasion du Mardi de la pétanque, un participant, qui habite dans cette zone, lui a dit que c'est tous les matins comme ça. Le Conseiller est tombé à la renverse. On a nommé maintenant un policier, mais, sauf erreur, il s'occupe du passage piétons, il ne peut donc pas tout faire. Mais alors, qu'est-ce qu'on fait ???
- 40
- 45

- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, rétorque que c'est une très bonne question. On va reprendre ça très sérieusement à la rentrée. On a distribué des papillons, aux institutrices, aux enfants, aux parents, etc. Le succès est manifestement très mitigé... La Municipalité a adressé une demande au responsable cantonal de la signalisation pour le long de la route du Moulinet : l'objectif est de poser, pour autant qu'on en obtienne l'aval, une interdiction de s'arrêter sur approximativement 80 m. Aujourd'hui encore, à midi, il a pu constater qu'il y a de plus en plus de parents qui amènent leurs enfants, qui créent du danger en s'arrêtant en-dehors des lignes blanches. On va intervenir très sérieusement, on va faire des photos à CHF 40.-. S'il n'y a que ça que les gens comprennent, malheureusement.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, se permet d'adresser une remarque à la Municipalité en disant que la personne qui, le jour-même, faisait le patrouillage était parkée sur la ligne jaune juste avant le passage piétons. Ce n'est pas un super signal non plus ! Une information aux patrouilleurs pour leur dire d'aller stationner plus loin serait bienvenue.
- M. David Goy rebondit sur le sujet de la zone devant l'école. La commission de sécurité était très intéressée à implanter une zone de rencontre (zone 20 km), car cela donne la possibilité de dire que, dans une zone de rencontre, on ne peut pas se parker n'importe où et n'importe comment. Cela donne encore plus de poids en disant que le piéton peut traverser où il veut et est roi. Tous ceux qui se parkent hors cases dans une zone de rencontre sont en infraction.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, adresse ses remerciements aux membres du Conseil qui se sont déplacés en nombre pour cette séance « extra muros ». Elle remercie également vivement M. Yves Trottet, qui a fait un travail exceptionnel pour l'organisation de cette sortie et lui remet un cadeau. Avant de se diriger vers l'apéritif, elle demande de suivre les instructions de Mme Alienor Llona, photographe, qui a eu la gentillesse d'accepter d'immortaliser l'assemblée dans la Salle plénière du Parlement vaudois. La Présidente la remercie également et lui remet un petit présent. Bel été et bonnes vacances à toutes et tous !

## CLÔTURE

La Présidente, Mme Stéphanie Reda, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 4 septembre 2024, à 20h à la Grande salle.**

La séance est levée à 21h30.

## POINTS EN SUSPENS

### Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal

Forme de l'initiative	Titre	N° du Conseil / source	Réponse attendue de	Echéance
R.A.S				